

BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE (CDD)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°060 : **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD
DE PRET N°2100150043446 SIGNE LE 27 FEVRIER
2023 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO
ET LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET 2 DU
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA
RESILIENCE A L'INSECURITE ALIMENTAIRE DANS
LE SAHEL (P2-P2RS)**

Présenté au nom de la Commission du développement durable (CDD) par le
député **Sayouba ZONGO**, rapporteur.

Juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois et le lundi 31 juillet de 11 heures 05 minutes à 11 heures 15 minutes, la Commission du développement durable (CDD) s'est réunie en séance de travail dans sa salle, sous la présidence du député Moussa KONE, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt n°2100150043446, signé le 27 février 2023 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de Développement pour le financement du projet 2 du Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire dans le Sahel (P2-P2RS).

Auparavant, le député Sayouba ZONGO a été désigné rapporteur du dossier par la CDD. Il a pris part aux travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont tenus le vendredi 28 et le lundi 31 juillet 2023, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CDD a porté sur deux points :

- compte rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement,
- débat général.

I.1. Présentation de l'exposé des motifs par le Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Boubakar SAVADOGO et Amadou DICKO, respectivement, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi et Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du Ministère de la justice et des droits humains chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de six points :

- contexte et justification du projet,
- description technique du projet,
- composantes du projet,
- coût du projet et caractéristiques du prêt,
- indicateurs de rentabilité économique et financière,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points sont contenus dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Débat général

À l'issue de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés. Ces éléments de réponse sont contenus dans le rapport de la COMFIB.

Les préoccupations ont porté, entre autres, sur :

- le déphasage entre l'intitulé du Projet et ses zones d'intervention ;

- l'absence du mot « nutritionnel » dans l'intitulé de l'Ordonnance ;
- la non prise en compte de certaines régions propices à l'agriculture;
- l'indice de référence pour déterminer le taux de prévalence de la malnutrition ;
- la prise en compte de seulement six régions sur les treize que compte le pays ;
- l'exclusion de la filière du mil des filières retenues dans le cadre du présent projet;
- la justification de la durée de 40 ans et le différé de 5 ans pour le projet ;
- le pourcentage du budget du Programme consacré à la composante 4 relative à la coordination et à la gestion ;
- la synergie d'actions entre le projet et l'initiative du Chef de l'Etat pour la production agropastorale ;
- l'évaluation des zones bénéficiaires avant la mise en œuvre du projet.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CDD.

La CDD note que la sécurité alimentaire et nutritionnelle est primordiale à la participation soutenue des populations à la construction des Nations.

Elle estime que le Programme de renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Sahel peut être un instrument de plus pour la promotion des chaînes de valeurs agro-sylvo-pastorales. Il peut permettre en outre de renforcer l'adaptabilité des acteurs de ce sous-secteur de l'économie et leur résilience face aux mutations climatiques.

Par conséquent, la Commission émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

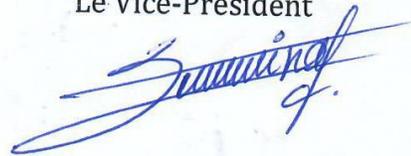
Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le rapporteur



Sayouba ZONGO

Le Vice-Président



Kanibè TUINA
Chevalier de l'Ordre du Mérite

LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM (S)	GROUPE CONSTITUE
1.	TUINA Kanibè	PRCE
2.	SIDIBE Mariam	PP
3.	HIEN Diédon Alain	OSC
4.	DAMIEN/YOUL Ini Inkouraba	FVR
5.	BONZI Nonyeza	FVR
6.	SAWADOGO Isidore Tégwendé	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS EXCUSES

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	GROUPE CONSTITUE
1.	KONE Moussa	OSC
2.	ZONGO Kiswendsida Evariste	PRCE
3.	ZONGO Sayouba	PRCE
4.	KABRE Kalifa	FVR
5.	KABRE Aboubacar	PRCE
6.	NIGNAN Dida	FDS

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	BAYALA Cyrille	Conseiller Technique
2.	BASSOLE A. Prosper	Administrateur Parlementaire (absent excusé)
3.	HIEN/WEDRAOGO Prisca	Administrateur Parlementaire
4.	BARRO/OUEDRAOGO Habibou W.	Secrétaire de Direction
5.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de Liaison
6.	YAMEOGO Gustave Marie Kiswendsida	Stagiaire